Fre 28304

Case
Fre
24075

UN MOT

DE L. PRUDHOMME

AU REPRÉSENTANT

BELZAIS-COURMENIL,

MEMBRE DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

THE NEWBERRY LIBRARY

UN MOT DE L. PRUDHOMME

AU REPRÉSENTANT

BELZAIS-COURMENIL,

Sur son rapport, fait au nom de la commission, relativement aux hospices civils de Paris.

Depuis le commencement de la révolution, j'ai donné les gages les plus constans de mon amour pour l'humanité, pour la liberté, et de ma profonde haîne pour la tyrannie; mes presses, plus d'une fois, ont fait pâlir les ennemis de la vérité; plus d'une fois aussi ceux des législateurs, qui avaient été trompés sur des faits consignés dans leurs rapports, m'ont su gré de ma franchise républicaine, et quoique ma santé m'ait forcé d'abandonner mon journal, que les faux républicains ne croyent pas avoir remporté une grande victoire sur mon prétendu silence, ils ne gagneront rien sur la lacune de ma surveillance périodique, je n'abandonne pas pour cela l'histoire de mon pays, je dois y consigner les actes de civisme et de courage des amis sincères de la république et y dévoiler ses plus cruels ennemis.

Depuis dix ans je n'ai souillé ma vie politique par aucuns vols, aucunes dilapidations, aucunes spéculations mercantiles; je n'ai pas fait fortune avec la révolution, comme le publient certains royalistes; je suis à l'abri de tout reproche, bornant mon ambition à l'affermissement de la liberté pour laquelle nous avons versé tant de sang.

Croyez, citoyen Belzais de Courmenil, que Prudhomme, qui a publié plus de soixante volumes sur la liberté, n'est pas facile à intimider, et que nul individu ne peut lui en imposer; que sans son courage et celui de quelques autres, vous, citoyen Belzais de Courmenil, vous ne seriez pas législateur.

J'aime à me persuader que vous rendrez justice à mes intentions, en vous soumettant quelques observations sur des faits

controuvés, que vous avez consigné dans votre rapport. Je suis trop jaloux de la réputation de ceux qui sont chargés de nous faire des lois, pour ne pas les défendre lorsqu'ils sont calomniés, comme aussi il est du devoir de l'homme libre d'oser parler le langage de la vérité à ceux qui tromperaient le peuple, et de les désigner à la postérité, notre grand juge.

Je vous déclare donc que jamais je ne me suis intéressé dans aucune espèce de fourniture; que je n'ai jamais intrigué pour me faire porter à aucune place. Hélas! nous serions plus heureux, si le peuple avait été chercher dans leur modeste réduit ceux qui sont dignes de défendre ses intérêts.

Convenez, citoyen Belzais de Courmenil, que beaucoup de gens ont été portés à des emplois éminens, sans jamais avoir rien fait pour la révolution, si ce n'est après le danger de s'être montrés sur la scène.

Il y a sept mois que je m'intéressai, pour la première fois, à l'une des entreprises des hospices civils de Paris, me persuadant que l'honnête homme devait à son pays toute son intelligence et son crédit; qu'il pouvait sans rougir, ne faisant qu'un bénéfice médiocre et avoué, s'intéresser à toute espèce d'opérations avec le gouvernement.

Je suis l'un des trente pères de famille qui sont chargés des entreprises des hospices civils de Paris.

Ma compagnie a pour lot : Malades et Maternité, Alaitement et Accouchement; je vous observe, citoyen Belzais de Courmenil, qu'aucun de nous ne doit être assimilé à des spéculateurs *avides* et *contre-révolutionnaires*.

J'ai cru avoir remarqué que depuis long-tems des ennemis de la liberté avaient eu l'adresse de s'insinuer de manière à pouvoir voler, dilapider, éloigner des places les hommes qui ont tout fait pour la république. La grande tactique des royalistes est de faire perdre toute espèce de crédit à ce gouvernement naissant. Hélas! cela ne s'est que trop réalisé! L'entreprise des hospices civils de Paris me présentait plusieurs avantages; 1°. Celui d'être surveillé par les premières autorités; 2°. De pouvoir faire apprécier ma philantropie; 3°. De procurer quelques places à des patriotes; 4°. De faire un gain non illicite.

Je n'avais aucune connaisssance sur l'ancienne administration des vingt-deux hospices civils de Paris, je savais seulement que l'indigent manquait de tout, linge, bois, vin, etc., etc. Je savais que cet état déplorable, dans lequel se trouvait réduite la respectable classe indigente était un grand triomphe pour les royalistes.

En commençant notre service dans l'entreprise des malades, notre première sollicitude a été de procurer aux malheureux quelque adoucissement, quelque consolation, tels que propreté, bons alimens, de les varier même de manière que la santé valétudinaire

des malades ne se trouvât plus réduite à un simple morceau de bouilli. Il leur est donné légumes frais, poissons, confitures, etc. Les broches, qui étaient rouillées depuis huit ans, ont été rétablies. Les fêtes républicaines y sont célébrées ponctuellement par un surcroît d'aliment. Le bouillon bonifié par la suppression de plusieurs marmites privilégiées en faveur de certains employés; des approvisionnemens de linge, hardes ont été faits.

Avec quel étonnement j'ai appris que les auteurs d'anciennes prétentions, des dilapidations commises sous les ci-devant commissions des hospices, cherchaient à entraver la restauration de ces maisons; que plus nous faisions notre devoir, plus nous prouvions notre philantropie, plus nous étions odieux à ces anciens amis des abus. L'on a osé nous blâmer de ce que nous donnions de la viande rotie aux malades, ajoutant que c'était une mauvaise habitude.

Quelle cruauté de nous faire un crime de notre humanité! Eh quoi! nous serions coupables, de prouver notre sensibilité envers nos frères abandonnés de la fortune, qui viennent dans les hospices pour rétablir leur santé délabrée par la faim et par la fatigue.

Mais il est des hommes qui regrettent des pots-de-vin, qui, chargés de la fourniture des alimens, et pour s'assurer de leurs qualités, reçevaient des cruches d'huile, des pièces de vin, des *pot-au-feu*; enfin, des hommes qui ne parlent de la liberté que par ironie, qui maudissent la république en la pillant.

Ces hommes se réjouissent lorsque l'on propose continuellement aux deux conseils de casser les entreprises, espérant que cela occasionnera un mouvement dans ces maisons, et peut-être une contre-révolution.

Il y a long-tems que je fais des vœux pour ne plus voir, dans notre gouvernement, de ces établissemens monstrueux de l'indigence; des secours à domicile me paraîtraient beaucoup plus naturels. Quelle douleur pour des législateurs de voir jusques sur les marches du sénat, des agonisans se traîner pour leur demander un morceau de pain. Combien dans les murs de Paris voit-on de ces malheureux repoussés avec une dureté qui tient de la *barbarie*.

Citoyen Belzais de Courmenil, vous dites dans votre rapport, page 6 :

» Un autre objet doit aussi, par son importance, fixer votre attention. Il existe, dans les hospices de cette commune, un abus » que vous aurez peine à croire : les gens de service sont préposés par les entrepreneurs, et la commission des hospices » n'a, pour les surveiller, qu'un seul agent de son choix, d'où il » résulte que quel que soit son zèle, sa surveillance est à-peu-près nulle.

» Cet état de choses est vraiement déplorable; on a assuré à » votre commission que la plupart de ces employés sont ennemis

» prononcés de la révolution, et que les hospices sont, sous
» ce rapport, le repaire de l'incivisme et de la malveillance.

» Représentans du peuple, si vous voulez que les établisse-
» mens publics prospèrent, faites qu'ils ne soient jamais confiés
» qu'à des républicains. N'attendez rien des hommes toutes les fois
» que leurs opinions contrasteront avec leurs devoirs ».

Je dois vous observer que les entrepreneurs n'ont, à leur nomination, que les cuisiniers, balayeurs et filles de service dans les salles. Vous dites que ces maisons sont les *repaires de l'incivisme*. Vous ignorez sûrement que s'il en était ainsi, ce ne serait pas notre ouvrage, car par respect pour le malheur, nous n'avons pas déplacé plus de vingt individus, et ils ont été remplacés par des amis de la révolution, et la plupart sur la recommandation de plusieurs de vos collègues. L'un de mes associés vous a observé, à vous-même, citoyen Belzais, que c'était une erreur de votre part que nous n'avions pas cru devoir renvoyer un nombre de ci-devant religieuses, dont le fanatisme pourrait faire soupçonner le civisme; vous avez répondu que vous seriez bien faché de voir renvoyer ces *saintes femmes*. habituées à soigner les malades.

En outre, tous les employés ont à répéter vingt-six mois de gages, les ci-devant commissions ont négligé d'acquitter cette dette sacrée. Il y aurait eu de la *barbarie* si nous en eussions agi autrement; cette conduite de notre part doit être prise en considération, vu que nous avons voulu éviter tout espèce de soulèvement fondé, ce qui aurait troublé la tranquillité de cette grande commune; le législateur n'aurait pas lui-même été à l'abri.

Croyez, citoyen Belzai de Courmenil, que Prudhomme est l'une des meilleures sentinelles pour la république, et qu'il ne prononce jamais légèrement; c'est sur des faits et non sur des ouï dire que je vous parle.

Je vous défie, citoyen Belzais de Courmenil, de me prouver que nous ayons placé un seul aristocrate. Plût à dieu que je fusse chargé de les balayer de tous les emplois, croyez que je ne me tromperais pas et que je ne me bornerais point à balayer les hospices.

A l'égard du seul agent de surveillance dans chaque maison pour surveiller le service des entreprises, que vous regardez comme insuffisant; vous ignorez donc que les officiers de santé goûtent tous les matins les alimens; certainement vous n'avez pas voulu insulter cette classe de citoyens si précieuse à l'humanité, à qui l'on doit vingt-deux mois d'appointemens, ce qui ne les empêche pas de continuer avec zèle leur service; en outre, les membres de la commission des hospices peuvent venir tous les jours s'assurer du service, et ajoutez à cette surveillance active le bureau central, l'administration départementale et le ministre de l'intérieur.

Vous dites encore, page 7.

« Peut-on, de bonne foi, se croire quitte envers eux, en les » livrant à des entrepreneurs avides qui spéculnte sur leur subsis- » tance, et peut-être sur la durée de leur existence? Non, mes » collègues, vous ne voulez point consacrer un système aussi sau- » vage; vous l'avez proscrit sans retour par la loi du 16 messidor ; » vous avez sagement préféré une administration paternelle qui, ne » voyant dans les infortunés que des frères malheureux, n'a d'autre » desir, d'autre ambition que d'adoucir leurs maux et de pourvoir à » leurs besoins ».

Cette sensibilité fait l'éloge de votre cœur, citoyen ; mais convenez de bonne foi que vous n'avez jamais fréquenté les hospices civils de Paris; vous auriez appris que ce tableau déchirant existait avant les entreprises; que les trente pères de famille, chargés de ce service, ont fait disparaître ce tableau hideux, quoiqu'ils n'aient reçu qu'une modique somme de 600 mille francs depuis sept mois et qu'il leur est encore dû 1,800 mille francs; que sans leur réputation et leur crédit, les dix-sept mille individus qui habitent les vingt-deux hospices seraient retombés dans la plus profonde misère.

C'est alors que vous auriez raison de traiter le système des entreprises de *système sauvage* et *inhumain*.

La vraie humanité, citoyen Belzais de Courmenil, est celle qui soulage, celle qui restaure.

Faites comme nous, venez manger de la soupe des indigens, vous verrez si vous en mangez de meilleure.

Fréquentez aussi ces maisons les jours de fêtes républicaines, vous y verrez régner la plus parfaite égalité.

Avant les entreprises le mot de citoyen était proscrit dans toutes ces maisons, il n'y avait pas une seule inscription civique; venez-y maintenant, et vous rendrez plus de justice au civisme des trente pères de famille, composant les six entreprises.

Vous ajoutez dans votre rapport, page 7 :

« Si encore on pouvait dire que le système des entreprises pro- » cure des économies, il resterait un prétexte à ceux qui l'ont » imaginé; mais le relevé des dépenses prouve évidemment le » contraire, puisque, d'après les états remis à votre commission, » la différence en plus est de 790,758 francs ».

Je répondrai, citoyen Belzais de Courmenil, que votre calcul n'est pas juste, et je vous prouverai qu'il y a une économie de 2 millions, ou vous ne comprenez pas dans ces dépenses l'entretien des bâtimens qui ont été tellement négligés que nous avons pour prouver notre humanité fait clore et couvrir des salles où les malades étaient exposés aux injures de l'air; que dans certaines maisons, faute de réparer des tuyaux de plomb, il y manquait de l'eau, qu'un air pestiféré s'y était introduit, que nous avons, à notre entrée en exercice, fait jeter des légumes pourris, du beurre moisi,

etc, etc.; qu'il n'y avait point de linge; qu'un grand nombre d'individus montraient leur nudité; que les enfans de la patrie ressemblaient à une génération proscrite par la nature, puisque tous les jours on mettait leurs habits dans un four pour détruire la vermine qui dévorait ces innocens.

Je lis encore dans votre rapport page 9 :

« Représentans du peuple, les hospices de Paris vous inspire-
« raient un grand intérêt, si vous aviez sous les yeux le tableau
« touchant de leur situation : vous y verriez de malheureuses
« nourrices réclamer à grands cris le prix du lait qu'elles ont
« fourni aux enfans de la patrie, aux depens de leurs propres
« enfans; les mères et les épouses des ouvriers qui ont travaillé pour
« ces établissemens demander, avec les larmes du désespoir, des
« salaires indispensables pour leur subsistance ; de malheureux pères
« de défenseurs de la patrie solliciter un asyle qu'il est aussi
« injuste qu'impolitique de leur refuser, et qu'on ne peut leur
« accorder faute de moyens : vous verriez l'administration elle-même
« prête à fuir un spectacle aussi déchirant, si elle n'était retenue
« par un sentiment profond d'humanité et de patriotisme qui
« l'honore, et qui seul peut soutenir son courage ».

Comme vous, citoyen Belzais de Courmenil, nous avons gémi de voir les respectables nourrices se plaindre de ce que l'on ne leur payait pas le prix du lait qu'elles ont fourni aux enfans de la patrie. Ces plaintes ne peuvent s'adresser à nous c'est une dette nationale. Demandez leur si leur nourriture n'est pas meilleure; si nous n'avons pas prouvé notre respect et notre humanité pour ces intéressantes mères des enfans abandonnés. Citoyen Belzais de Courmenil, si vous aviez six enfans comme moi, vous ne pourriez voir ce tableau sans verser des larmes. Imitez-moi dans vos momens de délassement; fréquentez ces lieux respectables. Croyez que les 30 pères de famille composans les six compagnies des entreprises sont aussi sensibles que la commission des hospices; que s ils ne consultaient que leurs intérêts ils fuiraient ce *spectacle déchirant*. Mais nous avons du courage, nous avons de la confiance dans le gouvernement; dussions-nous être ruinés nous n'abandonnerons pas notre service.

Nous ne ressemblons pas à ces hommes perfides qui n'ont d'humanité que dans la bouche et qui assassinent les humains : qui avec le mot liberté enchaînent le peuple, avec le mot équité ruineraient s'ils le pouvaient jusqu'au sol de la république; ces hommes qui parlent charité et qui seraient bien fachés de se priver d'une seule jouissance, pour soulager les victimes de la fortune.

Nous ne ressemblons pas à ces spéculateurs *avides* qui décréditent le gouvernement, qui disent : *il faut être bien fou pour lui fournir quelque chose* ; *peut-on avoir confiance dans ces traités*, *il n'a ni probité ni confiance*. Je citerai, citoyen Belzais de

Courmenil, pour preuve de ce que je vous avance, que dans l'hospice militaire du faub. Jacques, qui est régi au compte du gouvernement, on a pu trouver des œufs à crédit.

Nous-mêmes nous avons été obligé de faire blanchir tous les lits de l'hospice de l'Unité, qui ne l'avaient pas été depuis deux ans faute d'argent, et les lits étaient sans rideaux. Le jour ou nous avons commencé notre service il n'y avoit dans plusieurs maisons du vin que pour deux jours, du bois pour la journée.

Je crois que tous les faits que je vous mets sous les yeux valent bien ces phrases d'humanité, de sensibilité qu'un grand nombre de discoureurs débitent pour tromper le peuple.

Croyez, citoyen Belzais de Courmenil, que l'histoire consignera avec respect les vrais amis de l'humanité, et donnera une place d'infâmie au scélérat qui trompe l'espèce humaine : mes presses s'en occupent, et si ma vie ne suffisait pas, mes quatre fils, déjà proscrits par les royalistes, achèveront ma tâche.

Citoyen Belzais de Courmenil, vous avez parlé dans votre rapport, des ennemis de la constitution ; les vrais amis de la constitution sont ceux qui ne la violent pas à chaque instant ; il ne suffit pas de jurer à chaque instant fidélité à notre charte constitutionnelle, et n'en faire qu'un instrument de factions.

Vous dites qu'il est affreux de mettre la vie du pauvre à l'entreprise ; mais en observant le principe que vous reclamez, si le pauvre manque de tout, c'est alors qu'il dira : Venez, entrepreneurs, vous ruiner pour nous restaurer, et venez nous vêtir.

Certainement les indigens sont nos frères les plus respectables ; mais un père met bien son fils en pension, il donne bien à l'entreprise la nourriture de son enfant, et il n'a personne pour surveiller si le maître fait son devoir.

Le mot *entreprise* a perdu sa réputation par l'abus qu'en ont fait une foule de contre-révolutionnaires ; car j'ai connu des individus qui regardaint la sainte fonction de législateur comme une *entreprise*.

A l'égard de la loi du 16 messidor, sur le nouveau système de l'administration des hospices, je la crois bonne dans le fond ; je la respecte, si elle peut parvenir à procurer une administration paternelle.

Je crois pourtant devoir vous observer qu'elle renferme quelques erreurs, que l'on a assimilé les hospices civils de Paris avec ceux des départemens ; qu'il est impolitique et même dangereux de confier à une administration de cinq citoyens la surveillance de dix-sept mille individus, non compris les maisons d'arrêt, le Mont-de-Piété ; que si malheureusement cette commission était composée d'ennemis de la révolution, une telle commission, dis-je, qui aurait à sa disposition plus de 10 millions ; qui aurait à sa nomination plus de deux mille employés ; qui aurait l'administration de

vingt-cinq moulins, de cent trente-cinq fermes, de huit cents cinquante-deux maisons à loyer dans Paris; enfin la subsistance de 30 mille individus; que cette commission pourrait faire facilement la contre-révolution dans Paris : il n'y a pas une telle administration dans toute la république. Sur-tout cinq individus qui sont salariés, qui n'auraient que l'hypocrisie de l'humanité et pour 6,000 francs de salaire qu'ils recevraient; enfin, cinq individus qui ne seraient surveillés par personne, et qui ne rendraient aucun compte. Les évènemens, encore très-récens, dont Paris a été temoin, suffisent pour vous faire faire de grandes réflexions.

Citoyen Belzais de Courmenil, vous n'étiez pas sur la scène révolutionnaire à Paris, dès le commencement; vous ignorez ce que peut une autorité trop puissante, à côté du sénat, à côté du gouvernement; demandez au citoyen Marquet, membre actuel de la commission des hospices civils de Paris, ce que peut à Paris une autorité collosale, lui qui a eté le président du comité d'insurrection de la commune de Paris, lors du 31 mai, et que l'on est venu proposer à ce comité defaire égorger, dans la nuit, 350 députés: demandez à votre collègue Jouenne les dangers qu'il a courus dans cette journée, lui que l'on accusait d'être l'ami de Winphem qui marchait sur Paris avec une armée : demandez au citoyen Delcloy, et membre des anciens, les dangers qu'il a courus, lors du mouvement de prairial, puisqu'il eut le courage de venir à minuit, le sabre à la main, chasser des tribunes de la convention une multitude qui s'y était introduite, journée qui a fait sacrifier un nombre de représentans patriotes : demandez au citoyen Baudin, membre de la commission des hospices civils ce que peut à Paris une autorité colossale, lui qui a été forcé de venir à la barre de la convention déclarer avec l'évêque Gobet, dont il était le grand vicaire, que depuis 15 années il avait fait, contre sa conscience, un métier de charlatan et de scélérat.

Citoyen Belzais-Courmenil, vous étiez ignoré dans la révolution, lors de ce fameux comité de salut public, qui tous les jours venait annoncer des conspirations pour livrer à la mort les meilleurs républicains.

Vous voyez que Prudhomme, qui connaît sa révolution par cœur, est dans le cas de vous donner quelques avis; il sait que le rapport dont vous vous êtes chargé n'est pas votre ouvrage, mais bien celui de Jouenne, votre collègue, qui s'est déclaré le défenseur des abus existans dans les hospices, lorsqu'il était membre de la commission qui les administrait. Vous avez dit que la loi du 16 messidor avait été discutée d'une manière grande à la tribune des cinq-cents et des anciens.

Je suis plus instruit que vous sur cet objet; car Porcher m'a lu son travail deux mois avant même qu'il ne fût nommé membre de la commission des anciens; je dis même au citoyen Porcher que

son discours était académique, mais qu'il mentait; que les grandes phrases oratoires pourraient tromper quelques-uns de ses collègues; mais que le pauvre, si l'on suivait son système, n'aurait pas de meilleure soupe; que tous ces lieux communs ne pouvaient plus séduire ni tromper le peuple. Où sont les beaux jours de l'assemblée constituante? Le génie ne craignait pas alors d'aborder les grandes questions, il n'avait pas besoin de se retirer dans des *comités* pour mûrir ce qu'il avait à dire!

Nous savons actuellement comment les travaux se distribuent dans les commissions; ainsi votre collègue Jouenne vous a induit en erreur, lui qui n'a pas mis, depuis deux ans, les pieds dans aucuns des hospices de Paris; il ne peut avoir devant les yeux que le tableau *hideux* de ces maisons, lorsqu'il les administrait. Il est vrai que sa maison est le rendez-vous de tous les agens des hospices, qui regrettent les dilapidations. D'après les données que j'ai, je pourrais traiter ces conciliabules de conspiration contre la restauration des citoyens qui habitent les hospices.

Mais le public ne peut, ni ne doit ignorer que Jouenne et Porcher ont grand intérêt de maîtriser et diriger la nouvelle commission des hospices, et éviter que cette commission ne fouille dans les cartons de leur gestion, et ne demande les comptes de la commission Jouenne et Porcher.

Citoyen Belzais de Courmenil, vous avez fait l'éloge de la commission actuelle des hospices; mais vous devriez savoir que Jouenne craignant l'âpreté de son républicanisme à sollicité vivement l'ancien département pour faire nommer des hommes moins récalcitrans.

Croyez-vous, citoyen Belzais de Courmenil, ne pas compromettre la sûreté publique en faisant manquer un service aussi sacré, dont dépend la tranquillité de Paris; croyez que la robe sénatoriale ne met pas le législateur à l'abri d'un mouvement populaire, occasionné par la malveillance ou par la faim, et pour le prouver, j'en appelle à plusieurs de vos collègues qui ont été membres de la commission des hospices. Doit-on oublier les accusations du représentant Porcher contre l'un de ses collègues, d'avoir volé 24 mille francs? D'autres, de s'être distribué des bateaux de bois, dans un moment où les pauvres mouraient de froid. Doit-on oublier les querelles indécentes, ce procès criminel qui s'instruit des membres de la ci-devant commission avec les médecins, les reproches à cette commission de n'avoir jamais rendu de comptes, etc. Je suis loin de croire que tous ces reproches soient fondés, néanmoins toutes ces scènes scandaleuses ne doivent elles pas donner à penser au législateur ami de l'ordre? Porcher m'a dit aussi que plusieurs des ci-devant économes étaient des voleurs, que l'on en avait des preuves; mais qu'ils étaient protégés. J'ai ré-

pondu au citoyen Porcher que les plus criminels de tous ces abus était la négligence de la commission, qui laissait arriérés vingt-six mois de leurs appointemens ; et qu'aucun des économes n'étaient pas même nourris.

Le législateur ne doit-il pas, lorsqu'il fait des lois, peser les dangers qu'il y aurait pour la liberté de donner un trop grand pouvoir à un petit nombre d'individus ; en outre le législateur ne doit-il pas aussi prendre garde de faire perdre le crédit du gouvernement par une vacillation presque périodique dans ces lois.

A l'égard des marchés et fournitures, je pense comme vous ; il faut tenir ses engagemens, si l'on ne veut pas être trompé ; il ne faut pas qu'un gouvernement donne l'exemple de la mauvaise foi, il ne faut pas qu'il casse demain ce qu'il a fait aujourd'hui ; lorsque le gouvernement a fait un marché onéreux il doit y revenir et faire punir les voleurs. En Angleterre et en Hollande toutes les fournitures sont à l'entreprise, les fournisseurs infidèles sont pendus, mais les gouvernemens sont fidèles à leurs engagemens.

Songez, citoyen Belzais de Courmenil, que le peuple français a eu, depuis 10 ans, plus de 20 mille lois, et qu'il ne peut être heureux avec une telle encyclopédie.

Les lois doivent être l'ouvrage de tous les législateurs et non l'ouvrage des cotteries et des factions.

Il ne faut pas que le rapporteur d'un projet de loi ne soit que l'instrument d'un comité, il doit être sûr des faits qu'il avance, et il ne sera pas obligé de dire pour s'excuser des erreurs qu'il aurait pu commettre, comme disait Merlin, l'ex-directeur, à qui l'on reprochait son rapport sur la loi exécrable des suspects : *Je vous assure que ce n'est pas mon ouvrage, j'ai été obligé de me charger de lire ce rapport pour faire plaisir à mes collègues.*

Je finis, citoyen Belzais de Courmenil, par vous déclarer que les observations que je vous adresse, sont en mon nom seul et non pour les 29 autres pères de famille, composant les six entreprises ; mais il m'importe de ne pas souffrir que l'on jette aucun nuage sur ma vie révolutionnaire, ni sur ma conduite dans l'entreprise des hospices de malades, qui sont confiés à ma compagnie, dont tous les membres sont estimables par leurs qualités personnelles.

Ce 25 vendémiaire, an 8.

L. PRUDHOMME,

Rue des Marais, N°. 20., F. G.

N. B. Je vais mettre sous presse d'autres observations plus détaillées, tant sur les abus qui existaient dans les hospices civils de Paris, que sur ceux qui existent encore. Je parlerai aussi de la moralité républicaine des divers employés au compte du gouvernement dans les hospices, de l'administration et de ses bureaux.